

Droit des ressources humaines et protection sociale

2nde édition du cycle de conférences
Direction scientifique : Benoît Lopez,
Maître de conférences (UVSQ – Paris Saclay, DANTE).

Les séances 2 et 3 sont organisées en partenariat avec la section droit social de la Société de Législation Comparée avec le soutien de Monsieur le Doyen Laurent Gamet, Président de la section

Séance 1 - jeudi 24 mars, 9h30-12h

L'entreprise face aux bouleversements des logiques économiques

- **Juan Sebastian Carbonell**, Chercheur Post-doctoral, Gerpisa, ENS Paris-Saclay, IDHES : *Des « restructurations permanentes » à une « négociation permanente ».* *Le cas de la filière automobile*
- **Victor Roisin**, Avocat Associé Factorhy : *Les ruptures conventionnelles collectives enjeux et pratiques pour l'entreprise*
- **Raphaël Dalmasso**, Maître de conférences HDR, Université de Lorraine : *Les indemnités de licenciement, quel bilan pour les ordonnances macron ?*
- **Delphine de Saint-Julien**, Maître de conférences HDR, UVSQ/Saclay : *Les conséquences humaines des Plans de Sauvegarde de l'Emploi. Le regard d'un chercheur en GRH*

Inscription en présentiel ou distanciel auprès de Charlotte Le Conte
avant le 23 mars (charlotte.le-conte@uvsq.fr)



Séance 2 – mardi 29 mars, 18h-20h

La justiciabilité directe et autonome des droits sociaux par la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme : une approche novatrice et protectrice

- **Mauro Leonardo Pucheta**, Lecturer in Law, Kingston University
- **Benoît Lopez**, Maître de conférences, UVSQ/Saclay, D@NTE

Lien Zoom fourni après inscription préalable auprès d'Emmanuelle Bouvier avant le 28 mars (emmanuelle.bouvier@legiscompare.com)

Séance 3 – vendredi 8 avril, 17h-19h

Le « test de proportionnalité » dans la perspective du droit du travail italien

- **Andrea Sitzia**, Avocat, Professeur de droit du travail à l'Université de Padoue, Département de Science Politique, juridique et études internationales
- **Benoît Lopez**, Maître de conférences, UVSQ/Saclay, D@NTE

Lien Zoom fourni après inscription préalable auprès d'Emmanuelle Bouvier avant le 7 avril (emmanuelle.bouvier@legiscompare.com)

Séance 4 – jeudi 14 avril, 14h-16h

L'entreprise face aux bouleversements de l'emploi : adaptation et résistance

- **Marion Del Sol**, Professeure à l'Université de Rennes I : *La protection sociale des travailleurs de plateforme*
- **Flora Duffaud**, Doctorante et ATER Université Paris I : *Aspects sociaux et fiscaux de la mobilité internationale des travailleurs*
- **Aurélie Dort**, Maître de conférences à l'Université de Lorraine : *L'appréhension sociale et fiscale de la crise, entre mutualisation et socialisation du risque*

Inscription en présentiel ou distanciel auprès de Charlotte Le Conte
avant le 13 avril (charlotte.le-conte@uvsq.fr)

Séance 5 – jeudi 21 avril, 14h-16h

L'emploi public et privé face aux bouleversements dans l'organisation du travail

- **Stéphane Vernac**, Professeur à l'Université de Saint-Etienne : *L'entreprise responsable : pistes de réflexions*
- **Vincent Tisler**, Avocat : *Les accords collectifs dans la fonction publique, une révolution silencieuse ?*
- **Baptiste Delmas**, Docteur en droit privé et enseignant-Chercheur à l'Université de La Rochelle : *Les accords de transition*

Inscription en présentiel ou distanciel auprès de Charlotte Le Conte
avant le 20 avril (charlotte.le-conte@uvsq.fr)

Laboratoire D@NTE – UVSQ/Paris-Saclay

3 rue de la Division Leclerc
78280 Guyancourt

Accès en voiture

De Paris : de la Porte de St Cloud, prendre l'A13, puis l'A12 direction Saint-Quentin-en-Yvelines/Rambouillet. Sortie Saint-Quentin-en-Yvelines - Centre commercial régional

De Rambouillet : prendre la N10 direction Paris. Sortie Saint-Quentin-en-Yvelines - Centre commercial régional

Accès en transports en commun

Ligne U : Défense-La Verrière, arrêt Saint-Quentin-en-Yvelines (Montigny-le-Bretonneux)

Ligne N : Montparnasse - La Verrière ou Rambouillet, arrêt Saint-Quentin-en-Yvelines (Montigny-le-Bretonneux)

RER C : arrêt Saint-Quentin-en-Yvelines (Montigny-le-Bretonneux)

Compter ensuite 8 minutes de marche à pied pour rejoindre le site.

